

(lundi), le premier ministre suppléant m'a informé que le ministre du Travail répondrait au plus tard aujourd'hui à la question que j'avais posée il y avait une semaine et demie sur l'attitude du gouvernement à l'égard de la discrimination pratiquée contre les femmes qui travaillent et sont mariées ou entendent l'être. Pourrais-je demander sa réponse au ministre du Travail?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me croit plus qualifié que lui-même dans le domaine du statut de l'emploi pour les femmes mariées, mais j'ai examiné la décision arbitrale qui a fait le fondement de cette décision, et elle enferme, sauf erreur, des arguments en faveur des deux côtés de la question. Dans le présent cas, l'arbitre ou la commission ont cité longuement des constatations qui avaient été faites dans un cas semblable et qui indiquaient les raisons, du point de vue de la santé et de la sécurité pour le personnel, et aussi pour les voyageurs, justifiant, de l'avis de l'arbitre, cette décision particulière. Dans ce cas-ci, j'ai reçu des instances et j'ai proposé que, dans ces circonstances-ci, on s'efforce de régler la question dans le cadre de la convention collective. Mais j'admets, comme on l'a signalé dans une autre décision rendue en France, que cette affaire soulève, au sujet des droits de l'homme, des questions de politique, questions dont je ne puis traiter à l'appel de l'ordre du jour.

**M. Winch:** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre n'a pas répondu à ma question de base, qui est celle-ci: Étant donné la décision de la commission d'arbitrage, le gouvernement songerait-il à modifier la déclaration canadienne des droits ou la loi appropriée, de façon à en éliminer toute distinction contre les femmes sur le marché du travail en raison de leur état matrimonial? Le ministre peut-il répondre à cette question ou l'étudier?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'étudier s'il y a eu violation d'une loi existante ou si des mesures peuvent être prises pour remédier au problème soulevé par le député.

### LE CODE DU TRAVAIL

#### L'HÔTEL NEWFOUNDLAND DU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Joseph P. O'Keefe (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Peut-il assurer à la Cham-

bre et aux employés de l'hôtel Newfoundland du National-Canadien à Saint-Jean que ces derniers bénéficieront de la législation au sujet des salaires minimaux qui fait partie du nouveau Code canadien du travail?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, cet hôtel est la propriété du National-Canadien et sera donc régi par le Code canadien du travail.

[Français]

### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

#### LES RESSOURCES SOUS-MARINES ET LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant.

Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu une communication du gouvernement du Québec ou du premier ministre de cette province, M. Lesage, relativement aux ressources sous-marines? Peut-il nous dire si le gouvernement du Québec a indiqué s'il considérerait avoir la «juridiction» exclusive sur ces ressources?

**L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant):** Monsieur le président, je dois prendre cette question comme préavis.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre suppléant (M. Martin) a-t-il l'intention, puisqu'il a maintenant la direction du gouvernement en l'absence du très honorable premier ministre, de régler cette question à l'amiable avec la province de Québec et de tenter de décider le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Laing) à laisser à la province de Québec le droit qu'elle a depuis longtemps sur ses ressources naturelles tant sous-marines que souterraines?

**L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant):** Monsieur le président, comme mon ami le sait très bien, mon collègue est un ministre et un homme très consciencieux...

**M. Grégoire:** Cela n'y paraît pas!

**L'hon. M. Martin:** Il connaît ses obligations et il essaie de faire ce qu'il peut dans l'intérêt du pays et de tous les Canadiens.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre suppléant a-t-il eu l'occasion d'étudier la déclaration plutôt étonnante que le ministre du Nord canadien